

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE SIX JUILLET (06/07/2023)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 30 juin, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ETAIENT PRESENTS : 24**

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoints**,

Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Georges SEGARD, Mme DESCAMPS Marie-Line, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, Mme Reine-Claude ORTALO, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTINET, M. DUPARC Robert, M. Jean-Claude LORENZO, M. Franck BOUSQUET, **Conseillers Municipaux**.

**ETAIENT REPRESENTES : 8**

M. Pierre PUCHOUAU (représenté par Monsieur Jean-Christophe THIERS), **Adjoint**,  
Mme Danièle PUCHOUAU (PAPUGA) (représentée par Madame Nicole LAFFINEUR), M. Robert POMAREDE (représenté par Monsieur Luc PORTES), M. Michel ALBERGUCCI (représenté par Madame Any DELCHER), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Soufiane ACHCHTOUI (représenté par Madame Stéphanie GAYET), Mme Marie CAVALIE (représentée par Monsieur Jean-Claude LORENZO), Mme Estelle HEMMAMI (représentée par Monsieur Franck BOUSQUET), **Conseillers Municipaux**.

**ETAIT ABSENT : 1**

M. Ignace VELA, **Conseiller Municipal**.

Monsieur Jérôme POUGNAND est nommé secrétaire de séance.

15 – 06 juillet 2023

**15. Modification du projet éducatif de l'accueil collectif de mineurs  
3 ans -17 ans**

Rapporteur : Madame GAYET.

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n°30 du conseil municipal du 29 septembre 2022 approuvant le projet éducatif adolescent.

**Considérant** qu'il convient de modifier ce projet éducatif adolescent afin de respecter la réglementation en vigueur pour répondre aux axes éducatifs de toutes les structures d'accueil de la ville (de 3 ans à 17 ans),

Monsieur le Maire, après en avoir donné lecture, propose au conseil municipal d'adopter le projet éducatif des accueils de loisirs sans hébergement et des accueils de loisirs associés aux écoles ainsi modifié.

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**APPROUVE** le projet éducatif des accueils de loisirs municipaux.

Pour copie conforme

Moissac, le 11 juillet 2023

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Jérôme POUGNAND

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :